

fonctionnaires appartenant à la catégorie scientifique et professionnelle, et à la catégorie de l'administration et du service extérieur et effectue des analyses comparatives sur la carrière et la mobilité des hommes et des femmes à la Fonction publique, en cherchant à repérer les points névralgiques nécessitant une action spéciale. Comme il appartient à la Commission de définir la zone du concours, voir l'article 13b) de la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique, elle prend bien soin d'assurer que cette zone est assez large pour inclure des personnes compétentes qui, aux niveaux subalternes, font preuve de grandes capacités. Concernant la partie c) de la recommandation, la Commission de la Fonction publique a émis une directive à l'intention des ministères. Elle leur dit lors de la sélection de candidats, d'apprécier toute expérience pertinente acquise dans un travail bénévole.

#### CESF—LES SECRÉTAIRES AUX POSTES ADMINISTRATIFS

##### Question n° 404—M. Howard:

Quelles mesures ont été prises à la suite de la recommandation suivante présentée par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme afin que la Commission de la Fonction publique et les ministères fédéraux a) créent des programmes qui permettent de prendre en considération la candidature de secrétaires aux postes administratifs et b) prévoient des postes de cadres moyens et supérieurs aux femmes qui exercent des professions traditionnellement considérées comme des professions féminines?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** La Commission de la Fonction publique nous communique la réponse suivante. Conformément à la partie a) de cette recommandation, la Commission a mis sur pied deux cours spéciaux: (i) Auto-perfectionnement et nouvelles perspectives pour les secrétaires (deux semaines) et, (ii) Formation spéciale d'agents offerte à la catégorie du soutien administratif (trois semaines). Durant l'exercice financier 1972-1973, six sessions ont eu lieu pour chacun de ces deux programmes et l'on a compté dans chaque cas une moyenne de 33 participants. On prévoit à peu près autant de sessions pour l'exercice financier 1973-1974 et ceci en français et en anglais. Ces deux programmes constituent un premier pas dans une entreprise à long terme pour améliorer les chances du personnel de soutien administratif, composé en majorité de femmes, de se voir promu au niveau d'agent. En 1973, la Commission de la Fonction publique effectue des évaluations globales pour apprécier l'efficacité des deux programmes et, dans le cas de la formation spéciale d'agents, pour apprécier le système d'affectations en vertu duquel, après avoir suivi le cours, les participants retournent dans leurs ministères où ils font un stage de perfectionnement de six à dix mois pour se préparer aux concours d'avancement menant aux postes d'agents. Les premiers résultats des affectations qui ont suivi la première session de formation spéciale d'agents en février 1972, indiquent une tendance positive. Huit mois après le cours, sur les 29 premières participantes, 8 avaient été promues à des postes d'agents et on prévoyait dans les quatre mois, 9 autres promotions. En ce qui concerne la partie b) de la recommandation, la Commission est en train d'examiner le niveau d'occupations et de traitement des femmes dans les domaines qui leurs sont traditionnellement réservés comme les sciences infirmières, la bibliothéconomie et le bien-être social. Elle espère ainsi pouvoir trouver des moyens appropriés pour que les personnes appartenant à ces groupes aient de plus fortes chances d'accéder aux postes administratifs intermédiaires et supérieurs.

#### Questions au Feuilleton

#### CESF—LES POSTES DE STAGIAIRES EN ADMINISTRATION

##### Question n° 405—M. Howard:

Quelles mesures ont été prises à la suite de la recommandation suivante présentée par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme afin que a) l'on fasse un effort tout particulier pour attirer d'avantage des candidates à des postes de stagiaires en administration dans la Fonction publique fédérale et b) les ministères fédéraux s'assurent que les femmes stagiaires font les mêmes stages que les hommes afin de se préparer aux postes supérieurs?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** La Commission de la Fonction publique nous communique la réponse suivante. Actuellement, environ 30 pour cent des postes de stagiaires en administration sont occupés par des femmes. Toutefois, la Commission déploie des efforts spéciaux (programmes de recrutement universitaire, bulletins d'informations «Interaction» sur la promotion de la femme, discours, documentations et présentations audio-visuelles, etc. . . . pour attirer plus de femmes vers ces postes et pour s'assurer que les affectations proposées aux stagiaires en administration, hommes et femmes, leur permettent de développer leur esprit créatif et de se préparer à accéder à des postes supérieurs. Les responsables du recrutement des stagiaires en administration ont entrepris une vaste évaluation de ce programme de la Commission qui retracera la période de 1967-1969 en utilisant les distributions par langue et par sexe, en examinant la population stagiaire, la phase d'affectations, les taux de promotion, d'abandon, etc. . . . afin de fixer de nouvelles lignes d'action. En ce qui concerne les niveaux de représentation des femmes dans le groupe des stagiaires, il faut remarquer qu'aujourd'hui, environ 37% de tous les diplômés d'université sont des femmes, et qu'ainsi la proportion du recrutement de diplômées universitaires est relativement comparable à la population dans laquelle puise le programme des stagiaires en administration.

#### CESF—L'INSCRIPTION AUX COURS DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

##### Question n° 406—M. Howard:

Quelles mesures ont été prises à la suite de la recommandation suivante présentée par la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme pour que des mesures soient prises afin d'augmenter de façon considérable l'inscription de femmes douées aux cours de gestion de la Fonction publique fédérale, et que soient supprimées les conditions de traitement minimum et d'âge maximum quand c'est nécessaire?

**L'hon. John C. Munro (ministre du Travail):** La Commission de la Fonction publique nous communique la réponse suivante: Différents moyens sont utilisés pour essayer d'accroître le nombre de femmes qui sont présentées par leurs ministères pour suivre les cours centralisés de gestion (c'est-à-dire, organisés par le Bureau du perfectionnement et de la formation du personnel). La participation moyenne des femmes à ces cours de gestion est actuellement d'environ 11 p. 100 de la population féminine qui y serait admissible. Voici quelques-uns des travaux entrepris: a) Création de modules qui discutent pendant une journée ou deux du rôle des femmes dans le monde du travail et le monde de la gestion, ainsi que de l'attitude des hommes et des femmes et des influences socioculturelles qui marquent les régimes d'activité de la femme, etc. Ces modules devront par la suite être incorporés aux cours du BFP par les «animateurs» et les stagiaires pour les aider à changer d'attitudes et pousser les hommes et les femmes à modifier leur régime d'activité et leur rôle actif. b) Organisation d'une enquête sur les attitudes auprès de